



PRÉFECTURE DE SAINT-BARTHÉLEMY ET SAINT-MARTIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Lutte contre la hausse des prix: des dispositifs sont mis en place

17 avril 2020

Dans ce contexte de crise sanitaire, les travaux de l'observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) sont essentiels, tout comme la participation des consommateurs par le biais de signalements grâce à la plateforme en ligne Signal Conso.

L'observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) à Saint-Martin créé en mai 2019

L'OPMR de Saint-Martin a été **créé par arrêté préfectoral le 14 mai 2019 avant d'être installé le 17 juin 2019**

Ses membres sont Madame la Préfète ou son représentant, le Sénateur de Saint-Martin, la Députée de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, le Président du CESC, la Présidente de la chambre consulaire, les organisations syndicales (UGTG, UNSA,) le FIPCOM, la CPME, une association de défense des consommateurs (ADEIC), le directeur du port de Galisbay, et les services de l'État concernés (DIECCTE). **Le Président de la Collectivité de Saint-Martin est membre de droit de cette instance paritaire.**

L'OPMR est présidé par Monsieur Moguerou premier vice-président de la Cour des Comptes, président de section aux chambres régionales de Guadeloupe de Guyane et de Martinique et chambres territoriales de Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Son vice-président, désigné parmi les membres, est Monsieur Passera, représentant du Medef.

En 2019, l'OPMR a mis en œuvre deux études relatives à une campagne de communication sur le Bouclier Qualité-prix (BQP) et au coût des matériaux de construction et la qualité des produits. En 2020, il est associé aux travaux menés par la DIECCTE et la Préfecture pour la **définition d'un BQP local.**

Des contrôles réalisés en avril 2020 par les services de l'État évalue l'évolution des prix

Dans le contexte actuel de la crise sanitaire du Covid-19, les prix affichent une certaine stabilité à Saint-Martin même si des hausses sont constatées pour certains produits (environ 2 %).

Les produits basiques (pâtes, la farine, œufs) ont fait l'objet d'un réapprovisionnement local ou ont été substitués par d'autres marques, plus chères. De même, pour les produits frais, les distributeurs sont parfois contraints de substituer des fruits et légumes en provenance d'Espagne, dont la production est fortement ralentie, par des marchandises en provenance d'autres pays, moyennant des coûts d'achat supérieur.

Une plateforme en ligne pour signaler les abus: Signal Conso

Un site internet dédié au signalement d'abus est accessible: <https://signal.conso.gouv.fr>

Sa mission s'articule autour de 3 axes: la régulation concurrentielle des marchés, la protection économique des consommateurs, la sécurité des consommateurs.

Les signalements faits par les consommateurs via la plateforme sont traités en temps réel par la répression des fraudes dès lors qu'il s'agit d'une question liée à une augmentation abusive des prix.

Service communication

alain.rioual@saint-barth-saint-martin.gouv.fr

0690 71 53 73